CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E112279** **VALABLE JUSQU'AU** **20/06/2027**

ÉDITÉ LE 12/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/10/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT CÉDEX 535002224 RCS

Siret : 535 002 224 00017

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 540406500

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 156142412 V 002

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 156142412 V 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : JOEL RIGOUSSEN

KERLIVIO
56270 PLOEMEUR

Téléphone : 02 97 83 06 15 **Fax :**

Portable : 06 85 83 96 33

Responsabilité légale :
RIGOUSSEN JOEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : entreprise.rigoussen@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 443 656 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		10/07/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/05/2026 15:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E112279** **VALABLE JUSQU'AU** **20/06/2027**

ÉDITÉ LE **12/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/10/2011
Forme juridique : SARL
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT CÉDEX 535002224 RCS

Siret : **535 002 224 00017**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 540406500

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 156142412 V 002

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 156142412 V 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **JOEL RIGOUSSEN**

KERLIVIO
56270 PLOEMEUR

Téléphone : 02 97 83 06 15 **Fax :**
Portable : 06 85 83 96 33

Site Internet :
E-mail : entreprise.rigoussen@gmail.com

Responsabilité légale :
RIGOUSSEN JOEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/07/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier)	21/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	21/06/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	10/07/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	10/07/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	25/09/2024
o Ventilation mécanique	21/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/05/2026 15:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.